Projet social 2019-2022

« Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les hommes s'éduquent ensemble par l'intermédiaire du monde. »

Paulo Freire – Pédagogie des opprimés

Sommaire

Sommaire....2
Des besoins identifiés, un diagnostic partagé....3
La Fabrique : présentation....6
Un lieu pluriel au cœur du Centre Ancien....9
Orientations....12
1. Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitant.e.s....12
2. Favoriser l'insertion sociale des habitant.e.s....12
3. Favoriser le lien et l'entraide au sein des familles et entre les familles du quartier..12
Moyens....13
Moyens financiers....13
Moyens matériels....13
Moyens humains....14
Moyens de communication....15
Partenaires & réseaux....15
Partenaires....15
Réseaux....16
Orientations & fiches actions....17
1. Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitant.e.s....17
2. Favoriser l'insertion sociale des habitant.e.s....17
3. Favoriser le lien et l'entraide au sein des familles et entre les familles du quartier..17
Glossaire....35
Sitographie....37
Annexes....38
Les Espaces de Vie Sociale....38
Charte de la laïcité....39
Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité....40
Axes de compétences Ateliers Sociolinguistiques....41

Des besoins identifiés, un diagnostic partagé

Commune d'un peu plus de 40.000 habitant.e.s, Draguignan est la ville centre d'une Communauté d'Agglomération de près de 110.000 citoyen.ne.s (Dracénie).

Suite au nouveau découpage territorial issu de la loi n°2014-73 du 21 février 2014, la ville compte aujourd'hui 2 Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) : le Centre Ancien (photo ci-dessus) et les Collettes. Le Contrat de Ville 2015-2020 détermine, priorise et organise les actions à mettre en œuvre dans le cadre de cette politique publique.

Pour une vision précise du territoire :

- cartographie dynamique du Système d'Information Géographique de la politique de la ville (Commissariat Général à l'Égalité des Territoires – CGET)
- la liste des rues incluses dans le territoire du quartier prioritaire Centre Ancien

Quartier prioritaire, le Centre Ancien de Draguignan a donc fait l'objet d'un diagnostic partagé par les acteurs locaux : Ville, État, CAF, CCAS, Communauté d'Agglomération, Conseil Départemental, bailleurs sociaux, Conseils de Quartier et de nombreuses associations.

Les différents acteurs présents sur le terrain ont constaté une dégradation notable de la situation économique et sociale des habitant.e.s du Centre Ancien ; ce constat a été corroboré en 2015/2016 par une étude menée par le CCAS de Draguignan (Analyse des Besoins Sociaux – ABS), les observations des travailleurs sociaux du Conseil Départemental intervenant sur le territoire, ainsi que par le diagnostic réalisé par l'Association de Prévention Spécialisée (APS) entre octobre 2016 et mars 2017.

Quelques chiffres concernant le Centre Ancien :

- Population : 4320 habitant.e.s
- 2ème centre ancien le plus pauvre du Var, le 7ème en Paca
- Revenu médian : 908 euros par mois
- 49 % de la population du quartier a moins de 30 ans
- Taux de chômage : Centre Ancien : femmes 24,5 % ; hommes 30,4 % (Draguignan : 15,8 % ; France : 14 %)
- 32,6 % de familles mono-parentales (femmes) contre 16,8 % à Draguignan

Comme pour l'ensemble du territoire français, et bien que les jeunes soient davantage représentés dans le Centre Ancien, il est à noter, par ailleurs, une part croissante de personnes âgées, dépendantes ou non.

Sources :

- Centre Ancien : CGET - Système d'information géographique de la politique de la ville
- Draguignan : CGET - Système d'information géographique de la politique de la ville

  INSEE – dossier complet

  INSEE – tableau comparatif CAD – Var – PACA – France

Par ailleurs, le travail réalisé par le Conseil Citoyen du Centre Ancien entre 2015 et 2017 a fait ressortir, concernant le quartier, des :

Points négatifs :

- Sécurité :
  - nombreuses incivilités
  - bruits le soir et la nuit
  - groupes de jeunes parfois agressifs
  - manque d'éclairages nocturnes
  - peu d'interventions de la part des polices

- Propreté :
  - crottes de chiens et de pigeons
  - déchets hors poubelles

- Logement :
  - punaises de lit
  - écoulement des eaux – inondations dans les locaux
  - bailleurs peu scrupuleux (logements insalubres, pas de boîte aux lettres, etc.)

- Accessibilité :
  - circulation et stationnement difficiles = mort des commerces
  - accessibilité de la voirie et du bâti : personnes en situation de handicap mais pas seulement (personnes âgées, poussettes, etc.)

Points positifs :

- Cadre de vie :
  - belles architectures
  - belles portes anciennes (mais besoin de rénovation)

- Culture :
  - Lieux d'expositions – Chapelle de l'Observance

- Animations :
  - Animations l'été
  - Marché du samedi
  - Proximité des commerces
  - Nombreuses associations

- Ambiance :
  - Rue de Trans est plus « fréquentable »
  - Meilleure écoute et rencontres avec les responsables politiques mais difficultés à faire avancer les propositions des citoyen.ne.s

Le Centre Social et Culturel de Draguignan est intervenu entre 2008 et 2012 dans le Centre Ancien avec une antenne Rue de Trans. Faute de moyens financiers et suite à un dégât des eaux, cette dernière a fermé ses portes. Jusqu'en 2016, aucun lieu généraliste,, n'a vu le jour.

Au regard de la situation dans le quartier et de l'absence de lieu généraliste de type « Espace de Vie Sociale » ou « Centre Social » permettant aux habitants d'être acteur et de développer leur pouvoir d'agir, un comité de pilotage (composé des représentants de la Ville, de la Communauté d'Agglomération, de la CAF, du Conseil Départemental et de l'État), s'est réuni à plusieurs reprises entre 2015 et 2016 afin de réfléchir à la création, dans le Centre Ancien, d'une structure socio-éducative de proximité menant des actions favorisant le lien social et le « vivre ensemble ». En premier lieu, il a été décidé de créer au cours de l'année 2016, une association d'animation locale avec un agrément « Espace de Vie Sociale »

La Fabrique : présentation

C'est donc pour répondre aux problématiques relevés dans ce diagnostic partagé que l'association La Fabrique a été créée. En voici une fiche signalétique :

Statut juridique : association loi 1901 ;

Dénomination : La Fabrique

Déclaration : 1er avril 2016 (publication au JO le 16 avril 2016) ; **N° SIRET :** 819 873 035 00011

Début des actions : novembre 2016

Agrément CAF : « Espace de Vie sociale »

Objet social : « Gérer un espace de vie sociale situé au centre ancien de Draguignan dont les principales missions sont : accueillir et informer la population ; favoriser le lien social, l'esprit de solidarité, encourager les échanges et le partage des idées et des moyens, lutter contre les exclusions, permettre à toutes les générations de mieux vivre ensemble ; coordonner les initiatives individuelles et collectives, contribuer à animer, coordonner et harmoniser les interventions éducatives, sociales, culturelles et sportives ; contribuer à améliorer la vie quotidienne des habitant.e.s ; développer la médiation sociale au sein du quartier. »

Adresse : 60-62, rue de l'Observance 83300 Draguignan

Quartier : Centre Ancien/Historique – Quartier Prioritaire « Centre Ville » n° QP083002

Public : Tout type de public, en particulier les familles et habitant(e)s du centre ancien de Draguignan.

La laïcité et les valeurs de la République sont déclinées dans toutes les activités et apparaissent explicitement dans les chartes afférentes : ouverture à tous les publics, recherche de mixité, non discrimination des personnes, parité et égalité hommes-femmes, non discriminations…

Pour l'année 2017, plus de 500 personnes ont bénéficié des actions de La Fabrique

Adhésions : « individuelles ou familiales » (au nombre de 99 pour l'année 2017/2018 soit 122 personnes et 75 enfants)

« personnes morales » (8 pour l'année 2017/2018)

Montant de l'adhésion : 5 euros pour une adhésion individuelle ou familiale ; 30 euros pour les personnes morales.

Nombre de bénévoles : entre 25 et 30 ;

Espace de vie sociale au cœur d'un quartier prioritaire :

Un Espace de Vie Sociale (EVS) est une structure associative de proximité agréée par la CAF qui poursuit 3 finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Plus d'informations sur les EVS : plaquette – CNAF ; guide méthodologique - CNAF

Sur cette base, l'association s'est fixée pour missions de :

- Accueillir, informer et orienter la population
- Favoriser le lien social, l'esprit de solidarité, encourager les échanges, le partage des idées et des moyens, lutter contre les exclusions, permettre à toutes les générations de mieux vivre ensemble
- Favoriser les initiatives individuelles et collectives, contribuer à animer, coordonner et harmoniser les interventions éducatives, sociales, culturelles et sportives
- Contribuer à améliorer la vie quotidienne des habitant.e.s
- Développer la médiation sociale au sein du Centre Ancien de Draguignan.

L'association, animée par la volonté de mettre en œuvre des actions de terrain par et pour les habitant.e.s, entend répondre à ses missions à travers 3 orientations (détaillées dans le présent projet social) :

- ➔ Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitant.e.s
- ➔ Favoriser l'insertion sociale des habitant.e.s
- ➔ Favoriser le lien et l'entraide au sein des familles et entre les familles du quartier

Pour faire vivre ce projet, l'association rassemble divers acteurs (habitant.e.s, bénévoles, associations, partenaires institutionnels) qui en assument conjointement l'administration.

Evolution :

L'ouverture de La Fabrique a eu lieu à la rentrée 2016, après des travaux de réfection et de mise au norme du local ainsi que le recrutement de salariées en septembre. Elle a été inaugurée le 24 octobre et les actions ont débuté en novembre/décembre 2016, avec l'aide et l'implication de bénévoles.

L'année 2017 a permis le démarrage d'un projet de développement social au sein du quartier du Centre Ancien de Draguignan. Cette période a permis d'affiner avec les habitant.e.s les objectifs de ce projet au regard des besoins exprimés/recueillis lors des activités, et de construire avec eux les actions permettant de répondre à ces objectifs. Les années 2016 à 2018 ont permis la mise en place et le développement des actions de La Fabrique.

Pour la période 2019-2022, l'association et ses partenaires ont pour ambition de déployer un véritable projet de développement social pour le quartier du Centre Ancien de Draguignan. Ces années permettront à La Fabrique, avec l'aide du Comité d'Appui (qui regroupe les partenaires institutionnels), d'étudier les opportunités de développement et d'évolution des actions de l'association.

Un lieu pluriel au cœur du Centre Ancien

La Fabrique se veut :

- Un lieu de proximité accessible à tou.te.s
- Un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation
- Un lieu d'animation sociale et culturelle
- Un lieu de mixité sociale et culturelle
- Un lieu favorisant le lien social, les rencontres familiales et intergénérationnelles
- Un lieu ressource pour les projets individuels ou collectifs
- Un lieu d'expression pour tou.te.s les citoyen.ne.s

Animée par des bénévoles et une équipe salariée, elle privilégie des activités en direction des familles et de leurs enfants, afin de favoriser le lien social et d'améliorer le quotidien des habitant.e.s. Elle participe ainsi activement au développement social du quartier.

Actions :

Café social et citoyen : Autour d'un thé ou d'un café, moment de partage convivial, de dialogue, d'échanges, d'information sur différents thèmes tels que la scolarité des enfants, la parentalité, les loisirs, les sujets d'actualité, toute question relative à la vie quotidienne, etc.
Accueil administratif social : Accueil individualisé sur rendez-vous par un travailleur social pour soutenir et accompagner dans les démarches administratives et sociales (le budget, le logement, la santé, l'éducation…).
Un écrivain public bénévole accueille le samedi sans rendez-vous pour une aide dans les démarches administratives.
Accompagnement à la scolarité : Accompagnement et soutien des enfants dans leur parcours scolaire en leur permettant de surmonter leurs difficultés grâce à l'apport de méthodes variées.
Ateliers sociolinguistiques : Renforcer l'autonomie des personnes parlant peu ou pas le français dans les actes de la vie quotidienne et développer les connaissances sur l'environnement social et institutionnel, à travers l'acquisition des bases de la langue française.
Animations parents/enfants : Activités de découverte et d'initiation pour toute la famille proposées tout au long de l'année dans le quartier du Centre ancien.

Voici en quelques chiffres le bilan des activités pour l'année 2017 :

Animations de proximité parents-enfants :

Les animations de proximité se sont déroulées essentiellement durant les vacances scolaires, hors les murs ou dans les locaux de La Fabrique, et principalement à destination des familles (animations parents/enfants). 503 bénéficiaires.

Partenaires :

- *Trait Libre : 16 actions « l'été art et ma rue » ; 6 « rencontres et création »*
- *Petits Débrouillards*
- *Collectif d'Art Textile Urbain (CATU)*

- *Dracénie Solidarités*
- *APS*
- *Médiathèque*
- *Ludothèque Leï Jougadou*

Café social et citoyen :

Trois heures trois fois par semaine, les lundis, jeudis et vendredis.
150 cafés sociaux et citoyens ont été proposés. La fréquentation a été variable. Au total 174 personnes différentes y ont participé .

Partenaires : ludothèque Leï Jougadou, Aléas, Compagnons Bâtisseurs, infirmière de la Ville, CATU, médiathèque, SEL Avenir, Rencontres avec le Tiers Monde.

Permanence sociale :

Mercredis matins et vendredis après- midis sur rendez-vous.
Thèmes abordés : logement, emploi, formation, aides sociales et dispositifs d'accompagnement, médiation familiale, domaine juridique, petite enfance, culture, loisirs, sports, prévention santé...

30 bénéficiaires ce qui représente 56 passages
71 permanences sociales ont été tenues en 2017 pour un total de 35 personnes accompagnées.

Au total, 209 personnes ont bénéficié des actions « café social et citoyen » et « permanence sociale » pour un total de 798 passages.

Écrivain public

Une vingtaine de personnes ont été accompagnées lors des permanences de l'écrivain public bénévole (samedis matins de 9h à 11h) et/ou par le/la coordinateur/trice, sans RDV et de manière plus informelle.
23 permanences d'écrivain public ont été tenues en 2017 pour 15 personnes accompagnées.

Ateliers Sociolinguistiques :

Deux séances de 1h30 par semaine pour 3 groupes : alphabétisation, débutants et avancés.
Au total en 2017 : 158 séances et 49 bénéficiaires, une dizaine de personnes étant en attente par manque de place.

Accompagnement à la scolarité :

De janvier à juin : mardi et jeudi de 16h30 à 18h00 => CP au CM2

A partir du mois de septembre :
- *Mardi / jeudi de 16h30 à 18h => CP – CM1*
- *Mercredi de 14h à 16h => CM2 / 6e*

Un travail de lien avec l'éducation nationale (contact avec les écoles de Draguignan et l'académie) a été initié et doit être développé .

Au total : 25 enfants inscrits en 2017 (17 primaires et 8 CM2 - 6e)

Dans une démarche de co-construction, de nombreux temps/outils ont été mis en place pour recueillir les besoins/envies/parole des habitant.e.s et partenaires :

- rapport d'activités annuels
- ateliers lors des cafés sociaux et citoyens
- écoute active lors des permanences sociales
- Conseil Citoyen et projets dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants
- mur de libre expression, porteur de paroles, boîte à idées, bulletin d'adhésion
- Assemblée Générale, Conseil d'Administration, commissions de travail sur le projet social
- réunions avec partenaires associatifs

➢ Le présent projet social 2019/2022 fait la synthèse de ce travail.

➢ Il a été validé par le Conseil d'Administration du 5 novembre 2018.

Orientations

Définies à la création de l'association et reprises dans le projet social initial, La Fabrique s'est fixée pour orientations de :

1. Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitant.e.s

- Proposer des espaces et des temps de parole où les habitant.e.s pourront s'exprimer et faire entendre leur voix
- Accompagner la conception et la réalisation de projets individuels ou collectifs
- Faciliter la participation active des habitants aux actions, à la gouvernance associative et aux instances de réflexion existantes ou à créer

2. Favoriser l'insertion sociale des habitant.e.s

- Accueillir, écouter, orienter, accompagner les habitant.e.s dans leurs démarches administratives, juridiques, sociales et de la vie quotidienne
- Contribuer à la lutte contre les discriminations
- Sensibiliser les habitant.e.s aux notions de droits et de devoirs, et valoriser les valeurs républicaines
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'apprentissage des savoirs de base

3. Favoriser le lien et l'entraide au sein des familles et entre les familles du quartier

- Accompagner les parents dans leur fonction parentale en développant les espaces d'échanges et d'information
- Permettre aux usagers d'exercer des activités de loisirs à vocation artistique ou culturelle
- Promouvoir les actions de partage en famille
- Développer des projets d'accompagnement dans la vie quotidienne (santé, nutrition, habitat, etc.)

La 4e orientation du projet social initial, « co-construire l'animation locale », a été supprimée, celle-ci se retrouvant dans la méthode de travail de l'association, dont les mots-clés sont la coopération, la co-construction et la participation de tou.te.s. Par les actions-mêmes qu'elle mène, seule ou en partenariat, La Fabrique favorise le développement des synergies entre associations, la mutualisation des moyens, et l'émergence de nouveaux projets associatifs ou entrepreneuriaux.

Moyens

Moyens financiers

Depuis 2016, La Fabrique a reçu le soutien financier des partenaires suivants :

- la ville de Draguignan
- la CAF du Var
- la Communauté d'Agglomération Dracénoise ainsi que l'État - DDCS du Var dans le cadre de la politique de la ville
- le Conseil Départemental

Le budget prévisionnel 2019 de l'association s'élève à 135 190 euros, 166 230 euros avec les contributions volontaires en nature.
Pour pouvoir mener à bien le projet social 2019-2022, La Fabrique sollicitera à nouveau l'ensemble de ces partenaires.

Actions	**Part du budget annuel**
Accompagnement à la scolarité	12 %
Ateliers Sociolinguistiques	17 %
Café social et citoyen	20 %
Animations de proximité	25 %
Permanence sociale + écrivain public	20 %
Permanences et ateliers emploi/entreprenariat	4 %
Conseil Citoyen et FPH	2 %

Moyens matériels

- La SAIEM (Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte) de Construction de Draguignan met à disposition un local d'environ 120 m^2 (accueil, salles de réunion/animation, bureaux) et 70 m^2 en sous-sol (stockage uniquement) au 60-62 rue de l'Observance à Draguignan. Ce local, ouvert sur la rue et accessible, permet d'assurer l'accueil et la conduite d'animations pour tout type de public.
- La ville de Draguignan met par ailleurs à disposition une salle les mercredis et jeudis matin ainsi que le samedi au 15 rue de l'Observance.
- L'aménagement du local a été réalisé afin de mener les activités dans un cadre convivial. Matériel acquis : tables de réunions, chaises, bureaux, armoires de rangement, matériel informatique, matériel pédagogique, fournitures diverses, etc. L'association s'est dotée également d'ordinateurs afin de faciliter l'accès, l'utilisation et l'appropriation de l'outil informatique.
- Afin de développer ses actions, La Fabrique sollicitera un soutien en investissement afin d'optimiser l'aménagement et de ce fait l'utilisation des locaux.

Moyens humains

Le développement du présent projet social est rendu possible grâce à une équipe de bénévoles très impliquée appuyée par des salariés.

Equipe bénévole :

- Conseil d'Administration (CA) :

L'association est administrée par un CA. Il prépare les travaux de l'assemblée générale et applique ses décisions. Le CA se compose des membres adhérents élus, des membres de droit, avec une voix consultative, et des membres d'honneur. Il est composé de 21 membres au plus (article 12 des statuts).

Les membres de droit :

Le président de la CAF du Var ou son représentant
Le maire de la Ville de Draguignan ou son représentant
Le président du CCAS
Le président de la SAIEM ou son représentant
Le président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ou son représentant
Le président du Conseil Départemental ou son représentant

En 2018, 14 administrateurs.trices bénévoles élus et 6 membres de droit composent le conseil d'administration. Le CA se réunit une fois par mois. Le bureau, élu au sein du CA est composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire. Il se réunit aussi souvent que nécessaire en dehors du CA.

- Par ailleurs, presque 30 bénévoles interviennent régulièrement ou ponctuellement pour la réalisation des actions.

L'implication des bénévoles est croissante depuis la création de l'association tout comme le nombre d'adhérents. Nombre d'actions, en particulier les ateliers socio-linguistiques, l'accompagnement à la scolarité mais également le café social et citoyen sont animés en grande partie voir principalement par les bénévoles.

Équipe salariée :

En complément de l'équipe bénévole, une équipe de 3 salariées gère, organise, coordonne et anime au quotidien les activités proposées :

- une coordinatrice (CDI à temps plein)
- une référente familles (CDI à temps plein)
- une médiatrice en faveur de la participation des habitants (CDD de 3 ans, convention adulte-relais)

Toutefois, la mise en œuvre de l'ensemble des actions présentées dans le présent projet dépend de la présence de l'équipe salariée au complet et de l'investissement des bénévoles.

Moyens de communication

- Inauguration : https://vimeo.com/188808397
- Identité visuelle : charte graphique et logo
- Plaquette de présentation de l'association
- Site web : http://www.la-fabrique-draguignan.org/
- Page Facebook : https://www.facebook.com/LaFabrique83300/
- Blog des Conseils Citoyens : http://conseils-citoyens-draguignan.org/
- Affiches sur la devanture du local et affichages extérieurs
- Communication supports Ville : *Draguignan Magazine,* annuaire des associations, etc.
- Communication supports et listes de diffusion partenaires associatifs
- Relations presse (nombreux articles et reportages – cf. rubrique dédiée sur le site web)
- Une newsletter mensuelle envoyée par mail
- Promeneurs du Net

Partenaires & réseaux

Les partenaires associatifs et institutionnels de La Fabrique sont étroitement associés à la construction et aux actions menées par l'association. Ils ont été, pour certains, à l'origine de sa création. Diagnostic partagé, activités communes, rédaction et renouvellement du projet social, participation à la gouvernance, bénévolat… Autant d'occasions pour les partenaires de La Fabrique de participer à la vie de l'association et d'agir de concert avec l'équipe bénévole et salariée.

Partenaires

Le travail partenarial est un des fondements du projet social de la Fabrique. La diversité des partenariats, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, et la qualité des interventions en font la richesse. Elles permettent de contribuer à l'animation locale et à la dynamisation du centre ancien.

Plusieurs associations sont adhérentes de la Fabrique et participent au développement de son projet. Certaines font partie du CA: le Centre Social et Culturel de Draguignan, Trait Libre, MODE 83, l'ADESS, la ludothèque Leï Jougadou.

De plus, de nombreuses actions sont menées en partenariat avec d'autres associations et/ou acteurs institutionnels. On peut citer notamment :

- le travail en lien avec le CCAS de Draguignan, le Point d'Accès aux Droits, l'Unité Territoriale Sociale (UTS) Aire Dracénoise ou l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre notamment de l'accueil administratif et social
- les animations de proximité mise en place avec Trait Libre et le Collectif des Arts Textiles Urbains (Rencontres & Création, Fête du Centre Ancien, etc.)
- les activités artistiques et de loisirs avec la ludothèque Leï Jougadou ou les Caboch'Arts
- les permanences hebdomadaires de la Mission Locale de Draguignan, de MODE 83 et du CIDFF dans les locaux de La Fabrique
- les interventions de nombreuses associations et intervenants (Compagnons Bâtisseurs, BGE, FACE, Font Clovis, l'infirmière de la ville, la médiathèque, etc.) lors des cafés sociaux et citoyens

- les ateliers « conseils habitat » avec Les Compagnons Bâtisseurs
- La mise à disposition par la SAIEM d'un carré potager au sein des jardins partagés de l'îlot de l'Horloge
- les interventions dans les locaux de La Fabrique : MODE 83, Les Petits Débrouillards, etc.
- la participation des citoyen.ne.s dans le cadre du Conseil Citoyen
- le travail partenarial pour la mise en œuvre des animations de proximité : Trait Libre, la Catarineto, le Musée des Arts et Traditions Populaires, la Médiathèque de Draguignan, etc.

Réseaux

La Fabrique est membre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents - REAAP 83. Charte des REAAP

La Fabrique est par ailleurs adhérente des associations suivantes :

- Centre Social et Culturel de Draguignan
- Rencontres avec le Tiers Monde (réseau Ritimo)
- Trait Libre
- ludothèque Leï Jougadou
- Cultures du Cœur 83

En tant qu'espace de vie sociale, l'association La Fabrique souhaite également adhérer prochainement à la Fédération des Centres Sociaux Var Côte d'Azur, et par là-même à la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France.

L'association s'inspire enfin des outils proposés par le Collectif Pouvoir d'Agir et se tient informée des analyses et positions du Collectif des Associations Citoyennes et du Mouvement associatif.

Orientations & fiches actions

Les fiches ci-dessous décrivent les actions nécessaires à la réalisation effective du projet social 2019-2022. Il s'agit soit d'actions déjà lancées et qui seront amenées à évoluer et/ou se développer ; soit d'actions à construire et mettre en œuvre d'ici 2022. Le « café social et citoyen » - concourant à plusieurs orientations - apparaît à plusieurs reprises.

Néanmoins, la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions et donc la réponse à ces objectifs dépend de l'investissement des bénévoles et de la présence de l'équipe salariée au complet.

1. Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitant.e.s

1.1 Café social et citoyen
1.2 Mise en œuvre du projet social et gouvernance associative
1.3 Ateliers d'expression artistique et culturelle
1.4 Accompagnement du Conseil Citoyen du Centre Ancien
1.5 « Promeneurs du Net »

2. Favoriser l'insertion sociale des habitant.e.s

2.1 Café social et citoyen
2.2 Accueil administratif et social
2.3 Ateliers sociolinguistiques
2.4 Permanences et ateliers emploi/entreprenariat/ESS

3. Favoriser le lien et l'entraide au sein des familles et entre les familles du quartier

3.1 Café social et citoyen
3.2 Accompagnement à la scolarité
3.3 Animations parents /enfants
3.4 Sorties et séjours familles

Orientation N°1	**Favoriser l'expression et la participation citoyenne des habitant.e.s**

Objectifs généraux

- Proposer des espaces et des temps de parole où les habitant.e.s pourront s'exprimer et faire entendre leur voix
- Accompagner la conception et la réalisation de projets individuels et/ou collectifs
- Faciliter la participation active des habitant.e.s aux actions, à la gouvernance associative et aux instances de réflexion existantes ou à créer

Listes des actions

- 1-1 Café social et citoyen
- 1-2 Mise en œuvre du projet social et gouvernance associative
- 1-3 Ateliers d'expression artistique et culturelle
- 1-4 Accompagnement du Conseil Citoyen du Centre Ancien
- 1-5 « Promeneurs du Net »

Modalités d'évaluation

- **Critères quantitatifs**
  - Nombre de bénévoles impliqués dans les projets
  - Nombre de participants
  - Nombre de projets réalisés
  - Fréquence des instances
- **Critères qualitatifs**
  - Implication et mobilisation des habitant.e.s
  - Satisfaction des adhérent.e.s/habitant.e.s
  - Diversité des administrateurs.trices
- **Outils utilisés**
  - Instances de travail : AG, CA, bureau, Conseil Citoyen
  - Bilan semestriel et/ou annuel réalisé par les salariés
  - Questionnaire auprès des adhérent.e.s et habitant.e.s
  - Murs d'expression, boîte à idée, etc.

Fiche action 1-1	**Café social et citoyen**
Objectifs	- Créer un espace de rencontre, d'échange, de découverte, d'information et de participation - Faciliter la création de liens et d'échanges entre professionnels et usagers - Organiser un espace d'initiatives propice à l'émergence de projets individuels ou collectifs
Ressources mobilisées	
Humaines	Bénévoles qui proposent et animent des cafés à thème (conversations en anglais, tricot, échanges de savoir…) Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants Coordinatrice
Matérielles	Locaux de La Fabrique Presse et matériel pédagogique
Financières	Subventions
Partenaires	Travailleurs sociaux UTS, CAF, Associations (Dracénie Solidarités, Promo-soins, Font Clovis, Compagnons Bâtisseurs,…) État, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	C'est un espace convivial de partage, d'écoute, de découverte, de réflexion et d'engagement encadré par un travailleur social, des bénévoles et des partenaires pourront compléter l'équipe. Les échanges se feront de manière conviviale selon une programmation mensuelle définie par des thématiques sollicitées ou proposées (parentalité, santé, consommation, actualité, culture, loisirs, etc.). Ils sont animés par des bénévoles et/ou l'équipe salariée. La référente familles est à l'écoute des participants et pourra fixer des rendez-vous individualisés si cela le nécessite (accueil administratif et social les lundis après-midi et mercredi matin).
Public(s)	Tout public
Fonctionnement	Lundi et jeudi de 9h à 12h ; vendredi de 14h à 17h
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre d'adhérent.e.s - Nombre de personnes impliquées dans l'animation (bénévoles et partenaires) - Nombre de projets réalisés
Qualitatifs	- Implication et mobilisation des habitant.e.s - Satisfaction des adhérent.e.s
Effets induits	- Identification de la structure comme un « lieu ressources »

Fiche action 1-2	**Mise en œuvre du projet social et gouvernance associative**
Objectifs	- Inciter les habitant.e.s à accéder aux postes de gouvernance - Favoriser l'implication des habitant.e.s dans un projet d'intérêt général - Constituer des espaces intermédiaires d'engagement - Faire le lien entre les habitant.e.s, l'association, les partenaires, les institutions - Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes
Ressources mobilisées	
Humaines	Administrateurs.trices ; bénévoles, habitant.e.s Partenaires institutionnels et partenaires associatifs Coordinatrice Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants
Matérielles	Locaux de La Fabrique Moyens logistiques de l'association
Financières	Subventions
Partenaires	Habitant.e.s Associations Partenaires institutionnels : État, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	- Information des adhérent.e.s/habitant.e.s sur le projet social et favoriser leur participation à son actualisation et sa concrétisation - Inviter les adhérent.e.s/habitant.e.s à s'impliquer bénévolement à tous les niveaux de l'association : AG, CA, Bureau, actions/animations, etc. - Mettre en place et animer les instances de gestion de l'association en favorisant la mixité et l'expression de tou.te.s
Public(s)	- Habitant.e.s - Adhérent.e.s - Associations et partenaires institutionnels
Fonctionnement (fréquence, durée, périodes)	- Au moins 1 Bureau par mois - Au moins 3 Conseils d'Administration par an - 1 Assemblée Générale par an - Réunion régulière des bénévoles sur les différents projets
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre de membres du CA et nombre de bénévoles - Nombre de participants aux temps de co-construction du projet - Nombre de réunions
Qualitatifs	- Diversité des administrateurs.trices bénévoles - Implication et mobilisation des habitant.e.s
Effets induits	- Engagement militant des habitant.e.s - Développement de l'association - Amélioration du dialogue habitant.e.s/institutions

Fiche action 1-3	**Ateliers d'expression artistique et culturelle**
Objectifs	- Par le biais d'ateliers, faciliter et valoriser l'expression des habitant.e.s - Rendre accessible à tou.te.s les pratiques artistiques et culturelles
Ressources mobilisées	
Humaines	Coordinatrice Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants Bénévoles
Matérielles	Locaux de La Fabrique Matériel pédagogique
Financières	Subventions
Partenaires	Partenaires associatifs (Trait Libre, MODE, Musée des ATP, CATU, La Catarineto, etc.) État, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	• Mise en place d'ateliers permettant aux habitant.e.s de s'exprimer via les arts plastiques, les outils numériques, la musique, la presse, etc. Des expositions/démonstrations valoriseront les créateurs et/ou les associations partenaires • Inciter les habitants à construire des micro-projets contribuant à l'animation du quartier, l'amélioration du cadre de vie et le développement des échanges entre habitants à travers le Fonds de Participation des Habitants.
Public(s)	Adultes
Fonctionnement (fréquence, durée, périodes)	Fréquence et durée variables
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre de participants - Nombre d'expositions - Associations partenaires
Qualitatifs	- Retours des participants
Effets induits	- Implication des participants dans la vie de l'association

Fiche action 1-4	**Accompagnement du Conseil Citoyen du Centre Ancien**
Objectifs	- Faire comprendre le fonctionnement des instances de démocratie locale et favoriser la participation du plus grand nombre - Développer le pouvoir d'agir des habitant.e.s et leur reconnaissance par les pouvoirs publics
Ressources mobilisées	
Humaines	Coordinatrice Médiatrice en faveur de la participation des habitants Membres du Conseil Citoyen
Matérielles	Locaux de La Fabrique Matériel pédagogique
Financières	Subvention de fonctionnement dédiée
Partenaires	Partenaires associatifs membres du collège « acteurs locaux » du Conseil Citoyen CAD, État, et tous les autres signataires du contrat de ville 2015-2020
Descriptif de l'action	
Déroulement	Réunions du Conseil Citoyen Participation aux différents comités du contrat de ville 2015-2020 Lien avec les pouvoirs publics et droit d'interpellation
Public(s)	Adultes, adolescents
Fonctionnement (fréquence, durée, périodes)	Fréquence à définir (règlement intérieur en cours de rédaction) Participation des représentants du Conseil Citoyen aux comités (technique et de pilotage) du Contrat de Ville Réunion mensuelle du Conseil Citoyen
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre de réunions - Nombre de membres (habitant.e.s et acteurs locaux) - Nombre de participant.e.s
Qualitatifs	- Liberté de parole, prises de parole en public - Prise en compte effective des demandes/conseils/revendications
Effets induits	- Implication des habitant.e.s du quartier dans l'action publique locale - Développement de la démocratie locale

Fiche action 1-5	**« Promeneurs du Net »**
Objectifs	- Assurer une présence éducative régulière sur Internet - Proposer des espaces de parole, d'échanges et de débats individuels et/ou collectifs sur/par l'outil numérique
Ressources mobilisées	
Humaines	Coordinatrice Référente Familles
Matérielles	Ordinateur, connexion Internet, comptes Facebook, Snapchat Ressources éducatives et pédagogiques en ligne
Financières	Subvention CAF
Partenaires	CAF et coordination du dispositif par la Maison des Adolescents du Var
Descriptif de l'action	
Déroulement	Accompagner les jeunes de 12 à 25 ans à travers une présence en ligne sur les réseaux sociaux 3h par semaine. Par ce biais, favoriser le lien social, créer des espaces d'échange et de parole, faire émerger des initiatives, favoriser les nouvelles pratiques collaboratives et lutter contre les exclusions.
Public(s)	Jeunes de 12 à 25 ans
Fonctionnement (fréquence, durée, périodes)	Présence en ligne sur les réseaux sociaux le lundi de 13h à 14h30 et le mercredi de 16h00 à 17h30 Temps de formation et temps d'échanges de pratiques 1h d'actions sans intervention avec les jeunes par semaine
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre de personnes « amis » - Nombre de discussions
Qualitatifs	- Liberté de parole, questionnements - Participation aux actions menées par La Fabrique
Effets induits	- Vigilance quant aux risques du Web : atteintes à la vie privée, addictions, *fake news*, complotisme, arnaques, etc.

Orientation N°2	**Favoriser l'insertion sociale des habitant.e.s**

Objectifs généraux

- Accueillir, écouter, orienter, accompagner les habitant.e.s dans leurs démarches administratives, juridiques, sociales et de la vie quotidienne
- Contribuer à la lutte contre les discriminations
- Sensibiliser les habitant.e.s aux notions de droit et de devoir et valoriser les valeurs républicaines
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'apprentissage des savoirs de base

Constats

Les différents acteurs présents sur le terrain notent une dégradation notable de la situation sociale des habitant.e.s du quartier. Le quartier du Centre Ancien est constitué de 4 320 habitants dont le revenu médian annuel est de 10 900€. Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900€ par mois. Le taux de chômage est élevé ainsi que la part des bénéficiaires de la CMU-C.

Liste des actions

- 2-1 Café Social et Citoyen
- 2-2 Permanence Sociale
- 2-3 Ateliers sociolinguistiques

Modalités d'évaluation

- **Critères quantitatifs**
  - Nombre de participants
  - Nombre d'heures d'interventions annuelles
  - Nombre d'ateliers mis en place
- **Critères qualitatifs**
  - Implication et mobilisation des habitant.e.s
  - Qualité du partenariat et des orientations
  - Gain d'autonomie pour les habitant.e.s
- **Outils utilisés**
  - Instances de travail (CA, bureau), Comité d'Appui, réunions partenaires
  - Bilan semestriel et annuel réalisé par les salariés
  - Questionnaires auprès des adhérent.e.s

Fiche action 2-1	Café social et citoyen
Objectifs	- Offrir un lieu où chacun pourra venir rencontrer, échanger, découvrir, participer, proposer - Créer un espace d'informations - Faciliter la création de liens et d'échanges entre professionnels et usagers - Organiser un espace d'initiatives où l'émergence de projets sera au cœur des préoccupations
Ressources mobilisées	
Humaines	Bénévoles qui proposent et animent des cafés à thème (conversations en anglais, tricot, échanges de savoir…) Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants Coordinatrice
Matérielles	Locaux de La Fabrique Presse et matériel pédagogique
Financières	Subventions
Partenaires	Travailleurs sociaux UTS, CAF, associations (Dracénie Solidarités, Promo-soins, Aléas…) Etat, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	C'est un espace convivial de partage, d'écoute, de découverte, de réflexion et d'engagement encadré par un travailleur social, des bénévoles et des partenaires pourront compléter l'équipe. Les échanges se feront de manière conviviale selon une programmation mensuelle définie par des thématiques sollicitées ou proposées (parentalité, santé, consommation, actualité, culture, loisirs, etc.). Ils sont animés par des bénévoles et/ou l'équipe salariée. La référente familles est à l'écoute des participants et pourra fixer des rendez-vous individualisés si cela le nécessite (accueil administratif et social les lundis après-midi et mercredi matin).
Public(s)	Tout public
Fonctionnement	Lundi et jeudi de 9h à 12h ; vendredi de 14h à 17h
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre d'adhérent.e.s - Nombre de personnes impliquées dans l'animation - Nombre de projets réalisés
Qualitatifs	- Implication et mobilisation des habitant.e.s - Satisfaction des adhérent.e.s
Effets induits	- Identification de la structure comme un « lieu ressources »

Fiche action 2-2	Accueil administratif et social
Objectifs	- Assurer un soutien à la vie quotidienne - Lever les obstacles administratifs et sociaux - Lutter contre les exclusions et les discriminations - Faciliter l'accès à l'autonomie et à la citoyenneté
Ressources mobilisées	
Humaines	Coordinatrice Référente Familles Écrivain public bénévole Permanence services publics numériques de MODE 83 Permanence juridique du CIDFF
Matérielles	Locaux de La Fabrique Bureau indépendant pour la confidentialité des entretiens
Financières	Subventions
Partenaires	Opérateurs sociaux du territoire : UTS, CAF, CCAS, PAD,MODE 83, CIDFF, associations… État, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	Ouverture d'un accueil individualisé permettant de traiter des problématiques personnelles et orientation vers les services ou partenaires compétents en fonction des problématiques. L'accueil administratif et social pourra traiter les thèmes suivants **:** logement, emploi, formation, aides financières et dispositifs d'accompagnement, médiation familiale, domaine juridique, petite enfance, culture, loisirs, sports, prévention santé… En parallèle, la Fabrique accueille le CIDFF qui tient une permanence juridique une fois par mois. Elle propose également une permanence hebdomadaire « services publics numériques » tenue par MODE 83
Public(s)	Habitante.e.s du Centre Ancien
Fonctionnement (fréquence, durée, périodes)	Accueil administratif et social : Lundi de 14h30 à 17h et mercredi de 9h à 12h Écrivain public : samedi de 9h à 11h Permanence services publics numériques de MODE 83 : mercredi de 10 à 12h Permanence juridique du CIDFF: un lundi par mois de 13h à 16h
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre de suivis - Nombre d'orientations - Nombre de permanences - Diversité des publics accueillis
Qualitatifs	- Satisfaction des usagers - Niveau d'autonomie acquis
Effets induits	- Obtention d'un maillage efficace et complet de l'intervention sociale sur ce territoire

Fiche action 2-3	Ateliers sociolinguistiques
Objectifs	- Permettre l'apprentissage de la langue française dans un but d'insertion sociale - Favoriser la connaissance des services et dispositifs publics ainsi que les règles de fonctionnement de la société française - Permettre l'accès à la culture du pays par le biais de sorties, de rencontres et de participation à des événements locaux
Ressources mobilisées	
Humaines	Bénévoles qui animent les ateliers avec le concours des salariés Coordinatrice Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants
Matérielles	Locaux et moyens logistiques de La Fabrique
Financières	Subventions Dispositifs
Partenaires	UTS, CCAS, CADA, associations… État, Conseil Départemental, CAF, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	Le résultat attendu est l'autonomie sociale du public accueilli, c'est-à-dire être capable, grâce à l'acquisition de compétences spécifiques, de s'approprier les règles d'un environnement donné afin d'y évoluer individuellement. Ce qui veut dire que la personne est acteur de sa vie sociale. Les intervenants doivent l'accompagner dans les phases d'appropriation des espaces sociaux afin qu'elle puisse interagir de façon harmonieuse dans la société française. Des mises en situation seront proposées pour faciliter cette appropriation.
Public(s)	Adultes maîtrisant peu ou pas le français
Fonctionnement	2 groupes (débutants et avancés) les mardis et jeudis de 14h à 15h30 1 groupe (alphabétisation) les mardis et vendredis de 9h30 à 11h 1 groupe (intermédiaire) les lundis et jeudis de 9h30 à 11h
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre de personnes participants aux ateliers - Nombre d'ateliers
Qualitatifs	- Évaluation en français - Participation active des apprenants sur des actions transversales - Autonomisation et socialisation du public accueillis
Effets induits	- Implication des participants dans la vie de l'association

Fiche action 2-4	Permanences et ateliers emploi/entreprenariat/ESS
Objectifs	- Permettre aux jeunes d'être accompagnés par la Mission Locale dans un autre cadre et de découvrir les actions de La Fabrique - Faciliter la recherche d'emploi et l'insertion économique - Informer les habitant.e.s sur l'entreprenariat, la création d'entreprise et/ou d'association en privilégiant les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)
Ressources mobilisées	
Humaines	Coordinatrice Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants Intervenants extérieurs : CIDFF, FACE, BGE, Mission Locale, etc.
Matérielles	Locaux et moyens logistiques de La Fabrique Équipement informatique à disposition
Financières	Subventions et dispositifs spécifiques
Partenaires	Mission Locale + APS FOL 83 (CRDVA) BGE Accès Conseil CIDFF FACE
Descriptif de l'action	
Déroulement	- Permanences Mission Locale : les jeunes suivis viennent à La Fabrique pour leurs RDV (travail en lien avec l'APS) - Ateliers/permanences création d'association et/ou d'entreprise par la FOL 83 (associations) et BGE Accès Conseil (entreprises) - Ateliers recherche d'emploi : besoin d'un nouveau local et d'un équipement informatique pour des ateliers numériques collectifs
Public(s)	Jeunes à partir de 16 ans et adultes
Fonctionnement	- Permanences Mission Locale : les mardis de 9h à 11h30 - Permanences FOL 83 à la BU de la Fac de Droit ; interventions ponctuelles sur demande dans les locaux de La Fabrique - Permanence emploi 2 fois par mois du CIDFF - Mise à disposition d'ordinateurs - Mise en place d'ateliers variés pour faciliter l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise.
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- nombre d'ateliers « recherche d'emploi » - nombre de personnes bénéficiaires - évaluation menée par les intervenants
Qualitatifs	- évaluation menée par les intervenants - retour des participants
Effets induits	- Plus grande efficacité de l'action de la Mission Locale - Favoriser l'insertion par d'emploi - Découverte de l'ESS et de l'entreprenariat

Orientation N°3	**Favoriser le lien et l'entraide au sein des familles et entre les familles du quartier**

Objectifs généraux

- Accompagner les parents dans leur fonction parentale en développant les espaces d'informations et d'échanges
- Permettre aux usagers d'exercer des activités de loisirs à vocation artistique ou culturelle.
- Promouvoir des actions de partage en famille
- Développer des projets dans lesquels les adultes pourront être accompagnés sur les questions de vie quotidienne (santé, bien-être, gestion du budget…)

Constats

Le quartier du Centre Ancien est constitué de 4 320 habitant.e.s dont le revenu médian annuel est de 10 900€. Plus de 2 000 personnes vivent avec moins de 900€ par mois. A noter que la part des familles monoparentales représente 32.6% (contre 16.8% pour Draguignan).
Le taux de chômage y est élevé ainsi que la part des bénéficiaires de la CMU-C

Liste des actions

- 3-1 Café social et citoyen
- 3-2 Accompagnement à la scolarité
- 3-3 Animations de proximité
- 3-4 Sorties et séjours familles

Modalités d'évaluation

- **Critères quantitatifs**
  - Nombre de participants
  - Nombre d'actions menées en direction des familles
- **Critères qualitatifs**
  - Implication et mobilisation des habitant.e.s
  - Satisfaction des familles
- **Outils utilisés**
  - Instances de travail (CA, bureau), Comité d'Appui, réunions partenaires
  - Bilan semestriel et annuel réalisé par les salariés
  - Questionnaires auprès des adhérent.e.s

Fiche action 3-1	**Café social et citoyen**
Objectifs	- Offrir un lieu où chacun pourra venir rencontrer, échanger, découvrir, participer - Créer un espace d'informations - Faciliter la création de liens et d'échanges entre professionnels et usagers - Organiser un espace d'initiatives où l'émergence de projets sera au cœur des préoccupations
Ressources mobilisées	
Humaines	Bénévoles qui proposent et animent des cafés à thème (conversations en anglais, tricot, échanges de savoir…) Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants Coordinatrice
Matérielles	Locaux de La Fabrique Presse et matériel pédagogique
Financières	Subventions
Partenaires	Associations, assistantes Sociales de l'UTS, État, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	C'est un espace convivial de partage, d'écoute, de découverte, de réflexion et d'engagement encadré par un travailleur social, des bénévoles et des partenaires pourront compléter l'équipe. Les échanges se feront de manière conviviale selon une programmation mensuelle définie par des thématiques sollicitées ou proposées (parentalité, santé, consommation, actualité, culture, loisirs, etc.). Ils sont animés par des bénévoles et/ou l'équipe salariée. La référente familles est à l'écoute des participants et pourra fixer des rendez-vous individualisés si cela le nécessite (accueil administratif et social les lundis après-midi et mercredi matin).
Public(s)	Tout public
Fonctionnement	Lundi et jeudi de 9h à 12h ; vendredi de 14h à 17h
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre d'adhérent.e.s - Nombre de personnes impliquées dans l'animation (bénévoles et partenaires) - Nombre de projets réalisés
Qualitatifs	- Implication et mobilisation des habitant.e.s - Satisfaction des adhérent.e.s
Effets induits	- Identification de la structure comme un « lieu ressources »

Fiche action 3-2	**Accompagnement à la scolarité**
Objectifs	- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants - Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès aux savoirs - Élargir les centres d'intérêts des enfants et des adolescents - Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
Ressources mobilisées	
Humaines	Bénévoles Coordinatrice Référente Familles
Matérielles	Locaux de La Fabrique Matériel pédagogique
Financières	Subvention de fonctionnement Subventions spécifiques : CAF
Partenaires	Associations, établissements scolaires État, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD
Descriptif de l'action	
Déroulement	Soutenir les parents dans le domaine de la scolarité • Présenter le projet CLAS aux parents et enfants/jeunes après évaluation de la demande, des besoins puis partir sur un contrat d'engagement tripartite (association, parents, enfants/jeunes) • Inciter les parents à venir au moins une fois/trimestre participer à des séances thématiques (le système scolaire, les conditions ou pas de réussite d'un enfant…) séance en parallèle avec les enfants • Être médiateur entre l'école et les parents si nécessaire Soutenir les enfants • Réaliser des activités ludiques et éducatives permettant de donner du sens à l'école et d'illustrer le travail scolaire • Analyser les difficultés individuelles de chaque enfant (rechercher la discipline où l'enfant est le plus faible, les compétences qu'il a du mal à mettre en œuvre, l'attitude, le comportement, la motivation, ses points forts, ses points faibles) • Expliquer et faire comprendre des notions comme « être citoyen », « la vie de groupe », « le respect », « la solidarité, et les mettre en pratique (préparation du goûter, respect de la parole de chacun, entraide pour des travaux communs avec échange de savoirs et savoir-faire, rangement des locaux…) • Élaborer des règles de vie avec les enfants ; reprendre les comportements irrespectueux, gérer les conflits
Public(s)	- Enfants du CP au CM2 + parents - Enfants de 6e et 5e + parents

Fonctionnement (fréquence, durée, périodes)	- CP au CM2 : mardi et jeudi de 16h30 à 18h - 6e et 5e : mercredi de 14h à 16h
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	Nombre de participants et assiduité Nombre de parents participants aux séances
Qualitatifs	Qualité des partenariats avec les écoles Progrès constatés Implication des parents Relation parents/enfants/école
Effets induits	Reconnaissance de l'association comme acteur éducatif

Fiche action 3-3	Animations parents/enfants
Objectifs	- Favoriser des moments privilégiés de relation entre enfants et parents-enfants - Valoriser les rôles et compétences des parents - Développer le lien avec et entre habitant.e.s/familles - Structurer une animation locale dans le centre ancien - Favoriser la découverte et l'ouverture sur l'extérieur - Permettre l'accès à la culture par le biais de rencontres, de sorties, et de participation à des évènements locaux
Ressources mobilisées	
Humaines	- Salariées : Coordinatrice, Référente Familles, Médiatrice en faveur de la participation des habitants - Bénévoles
Matérielles	Locaux de La Fabrique + actions à l'extérieur Matériel pédagogique
Financières	Subventions
Partenaires	Trait Libre, Ludothèque Leï Jougadou, La Catarineto, Centres social et culturel de Draguignan, associations culturelles, artistiques et sportives, Médiathèque, Musée des ATP État, Conseil Départemental, CAF, Ville, CAD, SAIEM
Descriptif de l'action	
Déroulement	Proposer, principalement durant les vacances scolaires, des activités variées de découverte et de partage en famille afin de favoriser les liens parents-enfants ainsi que la mixité et le lien social. Ces activités prendront la forme d'ateliers créatifs, de découverte, de cuisine, de musique, etc., encadrés par des animateurs salariés ou bénévoles. Les enfants y sont nécessairement accompagnés d'au moins un parent. Nous aimerions impliquer les parents dans la construction de ces ateliers, de par leurs propositions voire leur participation à l'organisation ou l'animation. Il s'agit d'animations proposées ou co-construites au sein de la Fabrique. Ce sont également, avec des associations partenaires, des temps d'animation dans la rue, à la rencontre des publics, afin d'entrer en contact avec eux, discuter, proposer des activités, favoriser leur participation à des activités collectives souvent sportives, culturelles ou de loisir, et par la suite les organiser ensemble.
Public(s)	Tout public
Fonctionnement	- Fréquence et durée variables - Davantage durant les périodes de vacances scolaires
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre d'animations - Nombre de participant.e.s
Qualitatifs	- Satisfaction des habitant.e.s - Diversité des animations
Effets induits	- Développement de l'association en tant qu'élément fédérateur de la vie locale

Fiche action 3-4	**Sorties et séjours familles**
Objectifs	- Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances pour tous - Développer l'autonomie et la mixité sociale des familles - Offrir aux familles la possibilité de sortir de leur cadre de vie quotidien - Développer des espaces d'information facilitant l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances - Lutter contre les discriminations, les exclusions en offrant des activités accessibles à tou.te.s
Ressources mobilisées	
Humaines	Coordinatrice Référente Familles Médiatrice en faveur de la participation des habitants Bénévoles
Financières	Subvention + participation des familles possible
Partenaires	Cultures du Cœur Théâtres, Médiathèque, Musée ATP, associations culturelles État, CAF
Descriptif de l'action	
Déroulement	1 – Accompagnement aux départs en vacances des familles 2 – Activités familiales : loisirs, jeux, sorties culturelles
Public(s)	Familles
Fonctionnement (fréquence, durée, périodes)	Fréquence et durée variables Périodes : vendredis, week-ends et vacances scolaires
Indicateurs d'évaluation	
Quantitatifs	- Nombre de activités de loisirs et de sorties culturelles - Nombre de participant.e.s
Qualitatifs	- Diversité de l'offre - Implication des familles
Effets induits	- Développement de l'autonomie des familles - Travail partenarial, lien entre travailleurs sociaux et acteurs culturels et de loisirs

Glossaire

Accompagnement à la scolarité : selon la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, *« ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social ».*

Adulte-relais : dispositif ayant pour objectif d'améliorer, dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), les relations entre les habitant.e.s de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

AG : l'Assemblée Générale regroupe l'ensemble des adhérent.e.s de l'association (à jour de leur cotisation pour l'année scolaire en cours) ; elle se réunit au minimum une fois par an, généralement au mois de mars ; c'est l'instance souveraine de l'association ; y sont notamment présentés par le Bureau les rapports moraux et d'activités, ainsi que les rapports financiers.

ARS : Agence Régionale de Santé

Bureau : composé à La Fabrique d'un Président, d'une Trésorière et d'un Secrétaire, le Bureau est élu par le Conseil d'Administration parmi ses membres ; en lien avec l'équipe salariée, il gère au quotidien l'association.

CA : le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale ; il est composé de personnes physiques adhérent.e.s, de représentant.e.s de personnes morales adhérent.e.s et des partenaires institutionnels de l'association. Il a reçu délégation de l'Assemblée Générale pour l'administration de l'association.

CAD : Communauté d'Agglomération Dracénoise

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CC : Conseil Citoyen ; structure indépendante du pouvoir politique ayant pour objectif la participation active et directe de l'ensemble des habitant.e.s et des acteurs des quartiers prioritaires, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des Contrats de Ville.
Les Conseils Citoyens ont été créés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014. Les principes généraux qui guident l'action des Conseils Citoyens — liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité — sont inscrits dans cette loi. La circulaire du 2 février 2017 a donné un « droit d'interpellation » du Préfet à ces Conseils.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

CR : Conseil Régional

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (service déconcentré de l'État)

Délégués du Préfet : les Délégués du Préfet représentent l'État dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Mandaté par le préfet, il se fait l'interlocuteur des acteurs locaux. Sur le terrain, il bénéficie d'une capacité d'initiative : il analyse la mise en œuvre des dispositifs de la politique de la ville et des politiques de l'État sur le quartier, identifie les bonnes pratiques et contribue à leur valorisation. Il repère aussi les éventuels dysfonctionnements et contribue à y remédier.

EVS : un Espace de Vie Sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics. Il développe prioritairement des actions collectives permettant : le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ; la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des habitant.e.s. L'agrément « EVS » est délivré par les CAF à partir du projet social.

FPH : le Fonds de Participation des Habitant.e.s permet de financer des projets ponctuels de faibles coûts qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La simplicité des démarches et la souplesse des procédures favorisent l'implication des habitant.e.s « non expert.e.s ».

Projet social : document constituant le projet associatif d'un Espace de Vie Sociale (EVS) ou d'un centre social. Il précise et développe l'objet de l'association (article 2 des statuts). C'est sur ce document que la CAF délivre l'agrément « EVS ».

QPV : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Sitographie

Réseaux :

- http://www.centres-sociaux.fr/
- http://centres-sociaux-paca.fr/

Représentation du secteur associatif :

- https://lemouvementassociatif.org/
- http://www.cnajep.asso.fr/
- http://www.associations-citoyennes.net/

Ateliers sociolinguistiques :
http://www.centres-sociaux.fr/files/2010/07/Rep%C3%A8res-pour-les-actions-linguistiques-en-centre-soial.pdf

Accompagnement à la scolarité :
http://www.centres-sociaux.fr/files/2012/03/Rep%C3%A8res-pour-laccompagnement-%C3%A0-la-scolarit%C3%A9-en-centre-social.pdf

Développement du pouvoir d'agir :

- https://pouvoirdagir.com/
- http://www.aequitaz.org/

Blogs :

- http://www.education-populaire.fr/

Annexes

Les Espaces de Vie Sociale

Qu'est-ce qu'un espace de vie sociale ?

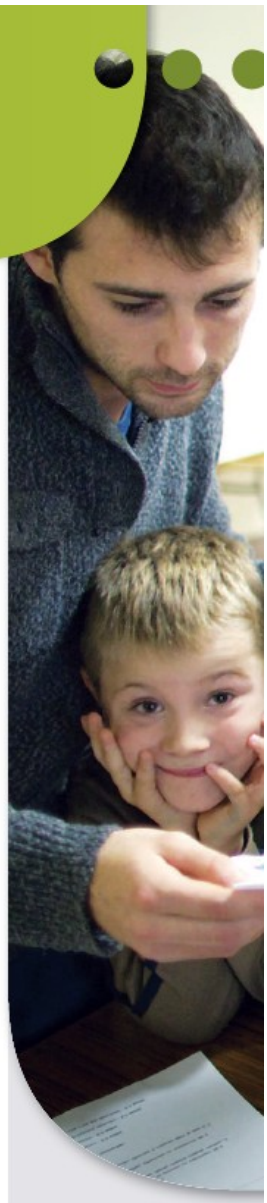

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics,
a minima, **les familles, les enfants et les jeunes.**

Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Au travers de son projet et de ses actions, l'espace de vie sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble » ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité, pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Autres caractéristiques d'un espace de vie sociale :

- il est géré exclusivement par une association ;
- ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire ;
- son activité se déroule tout le long de l'année.

L'espace de vie sociale* :

- **un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, l'espace de vie sociale accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;**
- **un lieu d'animation de la vie sociale qui permet aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ;**

Son action se fonde sur des valeurs et des principes :

- **le respect de la dignité humaine**
- **la laïcité, la neutralité et la mixité**
- **la solidarité**
- **la participation et le partenariat**

* Extraits de la circulaire Cnaf 2012 – 013

Charte de la laïcité

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires

PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIXe siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1
LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE
La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2
LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ
La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3
LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE
La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4
LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET A L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS
La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnait la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5
LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME
La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6
LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS
La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7
LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ
Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.
Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE
La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9
AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE
La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Sécurité sociale

Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité
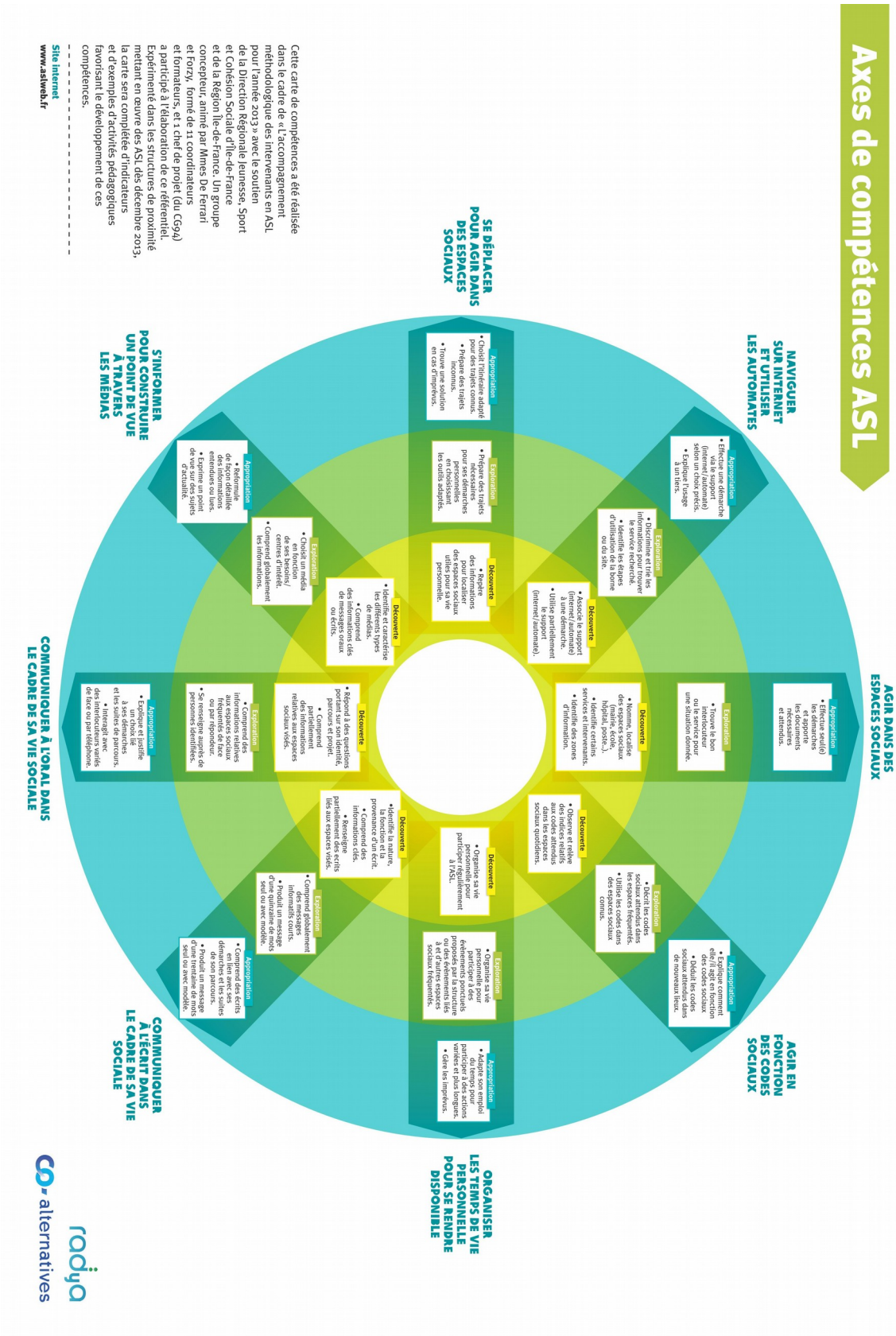
Axes de compétences Ateliers Sociolinguistiques